



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL REUNION DU 21 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt et un mars, à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Loire-Authion s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, commune déléguée de Saint-Mathurin-sur-Loire, sous la présidence de Monsieur Gino BOISMORIN, Maire.

Étaient présents tous les conseillers municipaux, exceptés :

**Absents excusés :** Isabelle AZZOUZI donne pouvoir à Margot MANNI, Jean-Paul BOURGEOIS donne pouvoir à Colette HAMARD, Isabelle BOUTIN donne pouvoir à Gérard LECROIX, Jean-Luc BOUVIER donne pouvoir à Isabelle RIPOCHE, Magali BRUNEAU donne pouvoir à Pascal BOUCHER, Charles CASTELAIN donne pouvoir à Brigitte FOREST, Géraldine GUILLAUT donne pouvoir à Sophie LEROY, Caroline GUYOMARD donne pouvoir à Marie-Madeleine DA SILVA-BEAULIEU, Yannis JADIN donne pouvoir à Gérard MOINEAU, Myriam JANET donne pouvoir à Danièle BEILLARD, Grégoire JAUNEAULT donne pouvoir à Huguette MACE, Claude JOLY donne pouvoir à Chantal HOUSSAIS, Catherine LECLERCQ donne pouvoir à Jean-Charles PRONO, Danielle LEPAGE donne pouvoir à Martine MACHEFER, Bernadette MORFOISE, Arnold NEMETH donne pouvoir à Alain BATAILLER, Anne-Marie RAIMBAULT donne pouvoir à Gabriel FREULON, Laurence ROUSSEAU donne pouvoir à Christine DABIN, Emmanuelle TENAILLEAU, Patrick VRIGNAUD donne pouvoir à Christine MOISON

**Absents :** Cyril AUBRY, Michelle BERNARD, Olivier BIGEARD, Marie-France BOISSARD, Françoise EON, Jean-Louis EZECHIEL, Véronique GONEL, Philippe GUYON, Nicole JARRY, Ericka JEANNIERE, Nadia LEBLANC, Hervé LUCAS, David MERCIER, Sébastien MORTREAU, Christine PEPION

Nombre de conseillers en exercice : 111 / présents : 76 / votants : 94

Monsieur Patrice BOUCHER a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire présente le compte-rendu de la séance précédente du 21 février 2019 qui n'appelle pas de commentaire.

Le compte-rendu est approuvé par 88 voix pour et 3 abstentions.

Il donne ensuite lecture des arrêtés qu'il a pris dans le cadre des délégations d'attribution confiées par le Conseil Municipal.

### I - FINANCES

---

#### **N°01 : BUDGET PRINCIPAL DE LOIRE-AUTHION - COMPTE DE GESTION 2018**

Monsieur Patrick CHARTIER, adjoint en charge des finances, présente le compte de gestion du budget principal dressé, pour l'exercice 2018 par la trésorière, rigoureusement conforme au compte administratif et n'appelant aucune observation ni réserve. Il a été approuvé par 91 voix pour et 3 abstentions.

#### **N°02 : BUDGET PRINCIPAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

Monsieur CHARTIER présente le compte administratif du budget principal 2018 :

## **Fonctionnement**

Résultat de l'exercice 2018	→	Excédent :	525 275,75 €
Résultat cumulé des exercices antérieurs	→	Excédent :	2 724 406,58 €
<b>Résultats cumulés</b>	→	<b>Excédent :</b>	<b>3 249 682,33 €</b>

## **Investissement**

Résultat de l'exercice 2018	→	Déficit :	281 171,70 €
Résultat cumulé des exercices antérieurs	→	Excédent :	3 126 619,57 €
<b>Résultats cumulés</b>	→	<b>Excédent :</b>	<b>2 845 447,87 €</b>

## **Crédits reportés Investissement**

Dépenses	→	3 760 131,85 €
Recettes	→	377 454,79 €

Ce compte administratif 2018 est approuvé par 83 voix pour, 3 voix contre et 7 abstentions,

### **N°03 : BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES 2018**

Le conseil municipal a pris acte de la présentation du bilan des acquisitions et cessions immobilières intervenues au cours de l'année 2018 qui sera annexé au compte administratif 2018 du budget principal.

### **N°04 : BUDGET PRINCIPAL - REPRISE DES RÉSULTATS 2018 ET AFFECTATION AU BUDGET PRIMITIF 2019**

La reprise des résultats issue du compte administratif 2018 et leur affectation au budget 2019 a été évoquée.

Le conseil municipal par 88 voix pour, 2 voix contre et 4 abstentions, décide de procéder à la reprise des résultats 2018 et de les affecter au budget primitif 2019 comme suit :

#### **Section de fonctionnement :**

**Recette :** 002 Excédent de fonctionnement reporté 849 682,33 €

#### **Section d'investissement :**

**Recette :** 001 Excédent d'investissement reporté 2 845 447,87 €

**Recette :** 1068 Affectation du Résultat 2 400 000,00 €

### **N°05 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019**

Monsieur CHARTIER rappelle que lors du débat d'orientations budgétaires, il a été proposé de maintenir les taux de l'année précédente pour les taxes communales.

Le conseil municipal, par 81 voix pour, 9 voix contre et 4 abstentions, vote les taux suivants pour l'année 2019 :

- a) Taxe d'Habitation : 14,65 %
- b) Taxe Foncière Bâti : 25,68 %
- c) Taxe Foncière Non Bâti : 43,76 %

Monsieur le Maire présente les évolutions par rapport au budget de l'année dernière :

- En section de fonctionnement :
  - Dépenses :
    - Hausse des charges à caractère général de 50 000 €
    - Charges de personnel : + 529 000 €
    - Opération exceptionnelle en développement durable : + 129 000 €
    - Baisse des charges financières de 32 000 €
    - Baisse des dépenses imprévues de 100 000 €
    - Baisse du virement (prudence sur les recettes) de 433 000 €

Monsieur le Maire évoque un élément complémentaire. A la suite du projet de centre citoyen, porté par Madame Marie-France RENOUE, avec des espaces citoyens répartis sur tout le territoire et dont une des missions est d'accompagner les initiatives des habitants dans des domaines différents, il a été acté lors de la conférence des maires le fait de proposer une enveloppe de 50 000 € sur le budget 2019. Un appel à projets citoyens sera lancé en cours d'année pour avoir des réponses à la rentrée.

Madame RENOUE ajoute que c'est une bonne continuité de ce qui a été commencé avec le centre citoyen. Cela peut permettre à des personnes ou à des associations de répondre à cet appel à projets. Il appartient aux élus d'en établir le cahier des charges.

A la question de Monsieur Jacques LE GALLOUDEC, Monsieur le Maire répond qu'il était important d'ouvrir une ligne budgétaire pour pouvoir soutenir des projets émergeant d'habitants de Loire-Authion. Il faudra définir en amont la nature des projets que l'on veut soutenir (quel que soit le domaine).

Un cahier des charges précisant la nature des projets, les montants et typologie de financement qui peuvent être présentés sera validé lors d'un prochain conseil municipal.

Monsieur Nicolas GORISSE demande comment sont calculés les 50 000 € ?

Monsieur le Maire répond qu'aujourd'hui la nature des projets et leur quantité est inconnue. Il était utile d'ouvrir une ligne.

Madame RENOUE ajoute qu'il convient de faire connaître cet appel à projets le temps qu'un cahier des charges soit élaboré et qu'une commission se charge d'étudier les dossiers remis.

Madame Marie-Hélène NICO regrette qu'il n'y ait pas de cadre plus précis au moment du vote.

Monsieur le Maire répond qu'il en est conscient mais qu'il y a du sens à lancer le centre citoyen et les appels à projets en même temps. Il précise que les élus seront consultés pour la validation du cadre.

Monsieur CHARTIER déclare qu'il s'agit de la création d'une nouvelle ligne de dépenses dans le budget de fonctionnement. Il faudra adopter la prudence, qui a été demandée à toutes les commissions et services, de tenir et respecter les dépenses de fonctionnement. Pour une première année, on est sur un affichage à 50 000 €, il conviendra d'être vigilant lors des inscriptions budgétaires des prochaines années pour rester en capacité de dégager de l'autofinancement supplémentaire. A toute dépense supplémentaire devrait correspondre une recette supplémentaire.

Monsieur Bernard PANNEFIEU n'est pas convaincu par le centre citoyen et pense que c'est un effet de mode. Il s'interroge sur sa nécessité.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit de se donner des outils pour répondre aux projets d'associations qui émergent.

Monsieur Jean-Charles PRONO est partagé face à cela. Sur le fond, il est d'accord sur la mise en place d'un centre citoyen avec des antennes dans chaque commune déléguée. Toutefois, il comprend et apprécie la mise au point de Monsieur CHARTIER et ajoute qu'il y a eu une lettre de cadrage précise rappelant la nécessité de contenir les dépenses de fonctionnement. Que l'on puisse répondre à des besoins citoyens sur cette ligne de 50 000 € avec une validation par délibération du conseil lui convient. C'est intéressant mais il craint « l'appel d'air » qui pourrait

avoir des conséquences dans les années qui viennent. Il est favorable sur le fond et plus mitigé sur la forme.

Madame Huguette MACE pense que le contenu du cahier des charges sera important. Il devra être en phase avec le projet de territoire. Il cadrera les futures dépenses et permettra de mettre des gardes fous.

Monsieur Pascal BOUCHER propose de passer l'enveloppe à 70 000 € et confier à chaque commune déléguée 10 000 € de fonds de participation des habitants. Les demandes de projet seraient analysées par un jury. Le retour sur investissement est difficilement quantifiable. Ce sont surtout de la qualité de vie et du vivre ensemble qui sont créés.

Monsieur le Maire précise qu'il faut faire en sorte que les citoyens qui ont des idées soient écoutés, voire accompagnés par la collectivité, donner des moyens à un collectif.

Monsieur CHARTIER poursuit la présentation des évolutions :

○ Recettes :

Hausse des produits de services de 168 000 €

Fiscalité : + 69 000 €

Dotations (prudence sur les estimations) : - 566 000 €

Produits de gestion : + 13 000 €

Remboursements sur charges de personnel envisagés en baisse : - 99 000 €

Produits exceptionnels en hausse : + 70 000 €

La répartition par politique est la suivante :

- Education : 4 820 599,38 € (34%)
- Technique : 3 671 403,07 € (26%)
- Administration générale (guichet unique, direction, animation locale) : 1 123 010,63 € (8%)
- Ressources humaines : 1 038 603,34 € (7%)
- Finances-Marchés : 811 641,30 € (6%)
- Culture : 604 241,31 € (4%)
- Social (dont jeunesse) : 583 500 € (4%)
- Urbanisme – développement durable : 491 682,68 € (3%)
- Tourisme – événementiel : 432 629,27 € (3%)
- Informatique : 318 018,51 € (2%)
- Communication : 213 517,51 € (2%)

Soit un total de 14 108 847 €

Monsieur CHARTIER précise que pour 2019, l'investissement est réparti de la manière suivante :

Restes à réaliser : 3 760 000 €

Enveloppes Régulières (ER) : 1 842 000 €

Projets : 9 047 000 € dont 1 681 000 € liés au plan pluriannuel d'investissement (PPI) Voirie - Eaux Pluviales

Monsieur le Maire évoque également quelques projets :

➤ **Administration générale (salles, mairies, investissement matériel)**

- 154 000 € pour les travaux d'aménagement du siège de Loire-Authion
- 470 000 € pour de l'équipement matériel des services et les améliorations sur les ateliers techniques.

➤ **Aménagement**

- 255 000 € en 2019 pour la liaison cyclable entre le bourg de Brain et la gare de La Bohalle
- 33 000 € d'études pour le bourg de Bauné
- 120 000 € d'études diverses urbanistiques (Corné, Brain)

➤ **Bâtiments (construction ou rénovation sans création de nouveau service)**

- 88 000 € pour la création de la seconde issue de secours de l'église de St Mathurin
- 80 000 € pour la réfection d'un préau à La Daguinière
- 65 000 € pour l'amélioration de la grange de l'Hôpiteau (acoustique et local poubelles)

- **Culture (création de services)**
    - 156 000 € en 2019 pour l'aménagement d'un préau en salle d'exposition au centre socioculturel Les Moulins à Corné
    - 25 000 € d'études pour une salle culturelle multifonction à Brain
  - **Développement durable**
    - 9 000 € pour la gestion des Espaces naturels sensibles (ENS) d'Andard (Roselière) et Brain (Marais)
    - 32 000 € pour l'aménagement de deux sites d'écopâturage
  - **Economie**
    - 324 000 € HT en 2019 pour la construction d'une boulangerie-pâtisserie-chocolaterie à Bauné
    - 454 000 € HT pour la construction d'un atelier technique
  - **Education**
    - 3 090 000 € en 2019 pour la construction du groupe scolaire de Bauné
    - 160 000 € pour la rénovation de la façade de l'école des Sternes à St Mathurin
    - 107 000 € pour la sécurisation du parking de l'école de La Daguenière
    - 40 000 € pour un préau à l'école Joseph Froger à Andard (sous réserve de prise en charge par Angers Loire Métropole)
  - **Habitat**
    - 25 000 € en 2019 pour versement de l'aide actée par la CCVLA pour la construction de logements sociaux
    - 14 000 € en 2019 pour le versement de subventions aux particuliers dans le cadre du PIG
    - 15 000 € pour l'aide financière versée aux primo-accédants bénéficiant du prêt à taux zéro (PTZ)
  - **Social**
    - 135 000 € en 2019 pour la participation à la construction du pôle social à Brain
    - 114 000 € en 2019 pour les aménagements extérieurs de la résidence autonomie d'Andard
  - **Sports**
    - 317 000 € en 2019 pour la rénovation des salles de convivialité du complexe sportif de Corné
    - 50 000 € pour l'automatisation de l'arrosage des terrains de football
  - **Tourisme**
    - 30 000 € d'étude pour la rénovation de l'église d'Andard
    - 39 000 € pour la mise aux normes des bateaux et pontons
    - 30 000 € pour le renouvellement de la scénographie de Loire-Odyssée
  - **Voirie**
    - 962 000 € en 2019 pour l'aménagement de la rue de la Croix de Bois à Brain
    - 1 024 000 € pour l'aménagement du centre-bourg de Saint-Mathurin-sur-Loire
    - 160 000 € en 2019 pour schéma directeur et travaux eaux pluviales
    - 230 000 € pour l'aménagement de la RD 4 Jeanne de Laval - entrée Est du bourg à Andard
- Pris en charge en partie par le fonds de concours versé à ALM à hauteur de 1 148 000 € en 2019.

Monsieur CHARTIER présente le total de la section de fonctionnement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 16 316 187 €. Le virement à la section d'investissement ressort à 607 340 €. Il faut prêter attention à cet élément. Le budget reste relativement stable par rapport à l'année dernière.

Monsieur PANNEFIEU demande quelle est l'épargne brute en 2019 et jusqu'à quand est garantie la dotation de solidarité urbaine (DSU) ?

Monsieur CHARTIER répond que l'épargne brute s'élève à 1 900 000 €. Quant à la DSU, tout laisse à penser que Loire-Authion respecte les critères lui permettant d'y prétendre les années à venir.

Monsieur le Maire ajoute que ce type d'enveloppe est extrêmement difficile à prévoir.

Monsieur CHARTIER informe que Loire-Authion devrait disposer de recettes supplémentaires liées aux bases physiques en fiscalité (+ 70 000€) et aux les allocations compensatrices de l'Etat (+ 50 000 €). Il n'y a pas d'information sur les dotations à ce jour.

Monsieur PANNEFIEU est d'accord sur le fait qu'il y a eu une vision prudente sur le budget mais l'épargne brute s'effrite d'année en année. Il craint que la situation actuelle, notamment la hausse des dépenses de fonctionnement, entraîne une hausse de la fiscalité sur le prochain mandat.

Monsieur le Maire répond qu'il y a eu des choix d'investissement qui se sont accélérés grâce à la commune nouvelle.

Monsieur CHARTIER rappelle que la CAF brute est la différence entre les dépenses et les recettes réelles sur l'année civile. Il s'attend à une CAF brute au-delà de 3 millions d'euros à la fin de l'année 2019.

En section d'investissement, Monsieur CHARTIER rappelle que, dans le plan pluriannuel d'investissement (PPI), le recours à l'emprunt s'élevait à hauteur de 3 millions d'euros. Il a été considérablement réduit (1 805 000 €) à la suite des échanges avec les différents adjoints.

Monsieur le Maire ajoute que la question d'emprunter se pose car les taux sont vraiment intéressants en ce moment.

Compte tenu de tous les éléments évoqués et présentés, le budget principal de 2019 s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 16 316 187 € et en dépenses et recettes d'investissement à 17 225 927 €.

Le conseil municipal, par 82 voix pour, 9 voix contre et 3 abstentions, adopte le budget principal 2019 présenté.

#### **N°07 : VOTE DES SUBVENTIONS 2019 AUX ASSOCIATIONS**

Monsieur le Maire expose la proposition de vote de subventions aux associations suivant les différentes thématiques. Il rappelle que ces demandes ont été étudiées par chaque commission concernée et qui ont fait des propositions.

Le conseil municipal, décide d'attribuer :

- par 79 voix pour, 12 voix contre, 1 blanc et 2 abstentions, pour les associations culturelles la somme de 173 437 €,
- par 76 voix pour, 13 voix contre, 1 blanc et 4 abstentions, pour les associations touristiques la somme de 237 700 €,
- par 78 voix pour, 10 voix contre, 1 blanc et 5 abstentions, pour les associations économiques et agricoles la somme de 900 €,
- par 75 voix pour, 9 voix contre et 10 abstentions, pour le développement durable la somme de 10 503 €,
- par 74 voix pour, 10 voix contre et 10 abstentions, pour la vie associative de loisirs la somme de 42 000 €,
- par 73 voix pour, 11 voix contre et 10 abstentions, pour les associations scolaires, enfance et jeunesse la somme de 818 104,10 €,
- en enveloppe non affectée la somme de 6 992 €.

Le montant global des subventions aux associations s'élève à 1 289 636,10 €.

Monsieur PRONO informe que la commission culture a décidé d'allouer une somme pour soutenir un projet nouveau. L'association Le Lieu souhaite développer des actions relevant à la fois de la vie associative et de la culture sur la commune déléguée de La Bohalle. Elle a sollicité une subvention de 1 500 € au titre du volet culturel de ce projet. Après réflexion, la commission culture a proposé d'allouer une somme de 750 €.

Monsieur Gérard LECROIX est étonné d'apprendre que cette somme de 750 € a été proposée sans avoir été débattue en commission culture. Il ne s'agit donc pas d'une proposition de la commission culture.

Monsieur PRONO répond qu'à l'origine la demande globale du Lieu était de 3 000 €. Sur le principe la commission culture était favorable pour soutenir le projet mais le montant était trop élevé. La somme de 750 € paraissait plus raisonnable.

Monsieur le Maire propose de revenir sur ce projet et de se prononcer lors du prochain conseil municipal en s'appuyant en partie sur l'enveloppe non affectée.

**N°08 : GROUPE SCOLAIRE DE BAUNÉ - AVENANTS N°1 LOT 06 ENTREPRISE ANJOU SERRURERIE / LOT 09 ENTREPRISE SOPI / LOT 11 ENTREPRISE GUILLOT CARRELAGE / AVENANT N°2 LOT 13 ENTREPRISE SPIE INDUSTRIE ET TERTIAIRE**

Monsieur le Maire présente les avenants à passer avec quatre entreprises dans le cadre du marché de travaux pour la construction du groupe scolaire sur la commune déléguée de Bauné. Ces avenants se rapportent au lot n°6 - Serrurerie / Métallerie, attribué à la Anjou Serrurerie, pour 6 70 € HT, lot n°9 - Plafonds suspendus et isolation sous toiture, attribué à la société SOPI, pour - 2 641,69 € HT, lot n°11 - Carrelage / Faïence / Chape, attribué à la société Guillot Carrelage, pour 560 € HT et au lot 13 - Electricité Courants forts et faibles, attribué à la société SPIE Industrie et Tertiaire, pour 1 344,76 € HT

Le conseil municipal, par 83 voix pour, 5 voix contre et 6 abstentions décide de valider ces quatre avenants qui portent le marché global de 3 623 879,60 € HT à 3 623 812,67 € HT (4 348 575,20 € TTC).

**N°09 : ACCORD CADRE DE TRAVAUX ALLOTI D'ENTRETIEN ET D'AMÉNAGEMENT DE VOIRIE**

Monsieur Patrice BOUCHER, adjoint en charge de la gestion de la voirie et de l'éclairage public, rappelle qu'il faut renouveler les marchés pour l'entretien et l'aménagement de la voirie à Loire-Authion.

Cet accord cadre comporte deux lots :

Lot 1 Fournitures et gros entretien - accord-cadre à bons de commande attribué à un seul opérateur économique, qui sera l'entreprise Colas sur un an renouvelable trois fois.

Lot 2 – Opérations d'aménagement - accord cadre à marchés subséquents attribué à trois opérateurs maximum, pour les opérations suivantes :

- Liaison Brain-sur-l'Authion - Gare de La Bohalle en cheminement doux,
- Aménagement rue Jeanne de Laval - Andard,
- Levée - La Bohalle,
- Deuxième tranche centre bourg + rue Azéma Billa - Brain-sur-l'Authion,
- La Daguénère

Monsieur Eric HERVE informe que le maître d'œuvre demandait à ce que l'opération des travaux d'aménagement de la rue Jeanne de Laval soit retirée de l'accord cadre compte tenu de son avancement.

Monsieur le Maire répond qu'un échange a eu lieu ce jour et qu'il n'a pas eu les retours.

Monsieur BOUCHER précise que suite à un échange avec Monsieur GLAUME, responsable de la voirie à Loire-Authion, il s'avère que ces travaux rentrent bien dans ce marché subséquent.

Cinq entreprises ont répondu : Durand, Colas, Eiffage, TPPL et Eurovia.

Le conseil municipal, par 85 voix pour, 5 voix contre, 1 blanc et 3 abstentions, approuve l'attribution de l'accord-cadre alloti de travaux, pour l'entretien et l'aménagement de la voirie sur le territoire de

la commune de Loire-Authion, pour un montant estimé sur la base du Détail Quantitatif Estimatif non contractuel appliqué au Bordereau des Prix Unitaires, comme suit :

- Lot 1 : Fournitures et gros entretien :
  - o Société Colas
  
- Lot 2 : Opérations d'aménagement :
  - o Société Colas
  - o Société TPPL
  - o Société Eiffage

#### **N°10: TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA RUE DE LA CROIX DE BOIS - COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BRAIN-SUR-L'AUTHION**

Monsieur le Maire indique que le projet de marché de travaux pour l'aménagement de la rue de la Croix de Bois, sur la commune déléguée de Brain-sur-l'Authion a fait l'objet d'une consultation sous forme de procédure adaptée.

Monsieur BOUCHER précise que c'est la société Eiffage Route Sud-ouest qui a été retenue sur la même technique que celle du centre-bourg.

Une réunion publique aura lieu le 2 avril et les travaux commenceront le 8 avril.

Le conseil municipal, par 85 voix pour, 4 voix contre, 1 blanc et 4 abstentions, approuve l'attribution du marché de travaux pour l'aménagement de la rue de la Croix de Bois, à la Société Eiffage Route Sud-ouest au titre de son offre de variante, pour un montant estimé sur la base du détail quantitatif estimatif non contractuel appliqué au bordereau des prix unitaires de 1 089 786.75 € H.T.

## **II - AFFAIRES GENERALES**

---

#### **N°11: CONVENTION AVEC LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'IRRIGATION DU VAL D'AUTHION (SIIVA) - TRAVAUX DE VOIRIE RUE DE LA CROIX DE BOIS COMMUNE DELEGUEE DE BRAIN-SUR-L'AUTHION**

Monsieur Camille CHUPIN, adjoint en charge des espaces publics et de la gestion des risques, expose que des travaux de voirie sont programmés dans la rue de la Croix de Bois, au sein de la commune déléguée de Brain-sur-l'Authion, dont un rond-point. Simultanément, il est nécessaire que le syndicat intercommunal d'irrigation du val d'Authion (SIIVA) réalise des travaux sur le même tronçon, dont la pose d'une canalisation d'irrigation.

Il propose dès lors que la commune engage et finance l'ensemble des travaux, charge pour le SIIVA de rembourser sa part sur présentation d'un décompte détaillé. Les travaux liés à la compétence exercée par le SIIVA sont estimés à 10 000 € HT.

La convention définissant les conditions de financement du SIIVA dans le programme de travaux prévu a été approuvée par 88 voix pour, 1 voix contre et 5 abstentions.



### III - RESSOURCES HUMAINES

---

#### **N°12 : PARTICIPATION PRÉVOYANCE ET MUTUELLE DU PERSONNEL COMMUNAL - ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDE PILOTÉ PAR ANGERS LOIRE MÉTROPOLÉ**

Madame Myriam BERANGER, adjointe en charge des ressources humaines, rappelle qu'il y a une volonté des élus de Loire-Authion de développer la protection sociale complémentaire pour les agents à la fois en termes de prévoyance et de mutuelle. Il y avait également une demande très forte de la part des agents représentés au comité technique.

Il s'agit de permettre à l'agent de se couvrir contre les pertes de rémunérations consécutives à :

- L'incapacité,
- L'invalidité,
- La perte de retraite voire un décès
- Aux frais médicaux ou pharmaceutiques liés aux problématiques de santé ou d'hospitalisation (santé).

Deux procédures, au choix de la personne publique :

- conclure une convention de participation d'une durée de six ans avec un organisme après avis d'appel public à concurrence ; la participation employeur étant versée aux seuls agents adhérents à ce contrat,
- verser la participation aux agents adhérents aux contrats labellisés par l'Etat au niveau national.

La souscription aux contrats concernés reste, quant à elle, facultative pour les agents.

La convention de participation s'avère une formule plus volontariste que la labellisation car elle permet de configurer les contrats comme les employeurs le souhaitent et d'avoir un réel impact sur le taux de couverture, en particulier en direction des agents les plus en difficulté sur le plan pécuniaire.

Angers Loire Métropole souhaite renouveler ce dispositif pour la période 2020-2025 à travers deux nouvelles conventions de participation et de relancer deux avis d'appel public à concurrence pour la couverture de chacun des risques. La possibilité est ainsi offerte à Loire-Authion de se rattacher à la procédure lancée par Angers Loire Métropole.

Monsieur le Maire ajoute que pour les collaborateurs c'est l'opportunité d'avoir un rapport cotisation/risque couvert qui est très intéressant compte tenu du nombre de personnes concernées dans le cadre de ce marché groupé.

Madame BERANGER ajoute qu'il est proposé que la commune de Loire-Authion intègre le groupement pour la couverture des risques prévoyance et santé.

Le conseil municipal, par 85 voix pour, 4 voix contre, 2 blancs et 3 abstentions :

- décide de souscrire, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, aux contrats et règlements auxquels les agents adhéreront au titre d'une convention de participation pour le risque prévoyance et pour le risque santé,
- fixe à compter de cette même date, la participation pour le risque prévoyance à 7 € mensuels pour un agent à temps complet adhérent au contrat, soit une dépense annuelle maximale estimée à 15 000 €, sous réserve d'une adhésion au contrat de 100% des agents,
- décide de ne pas participer au risque santé, tout en se réservant la possibilité de définir ultérieurement un montant de participation au cours de l'exercice de la convention,
- décide d'adhérer au groupement constitué par les communes et établissements publics de la Communauté urbaine d'Angers Loire Métropole pour mener à bien cette procédure
- décide de confier le rôle du mandataire dudit groupement à Angers Loire Métropole pour la mise en place et le suivi des conventions.

## **IV - URBANISME - AMENAGEMENT**

---

### **N°13: PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE BOULANGERIE-PATISSERIE - COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BAUNÉ**

Madame MACE rappelle que Bauné fait partie des 18% des communes et communes déléguées entre 1 000 et 2 500 habitants à ne pas avoir de boulangerie.

Une boulangerie a fermé en 2013 à la suite d'un incendie qui a en partie endommagé le local vieillissant et non conforme aux nouvelles réglementations. Aujourd'hui, une supérette assure un dépôt de pain.

Une étude de marché, réalisée par la Chambre de commerce et d'industrie de Maine-et-Loire, valide la viabilité du commerce, soulignant la nécessité de compléter l'activité principale de boulangerie-pâtisserie par une activité complémentaire (pâtisserie, chocolaterie spécialisée, sandwicherie...), indispensable pour être viable.

Le futur local commercial est situé dans une zone de chalandise de 1 255 ménages. Implanté à l'angle de trois axes fréquentés (D116, D74 et D82).

Ce projet de boulangerie-pâtisserie s'inscrit dans un projet plus global d'aménagement du cœur de bourg.

Le chiffre d'affaires est estimé entre 160 et 165 000 € pour que ce projet soit durable.

Le projet comprend :

- au rez-de-chaussée : un local commercial d'environ 165m<sup>2</sup>,
- à l'étage : 2 appartements : 1 type 5 de 90,20m<sup>2</sup> et 1 type 4 de 72,52m<sup>2</sup>.

L'arrière de la boulangerie donnera sur un petit square aménagé et arboré ainsi que des places de stationnement. L'accès de la pharmacie sera amélioré.

Monsieur Camille CHUPIN indique que selon les professionnels, le critère de rentabilité d'une boulangerie est de 200 000 €.

Il faut également penser qu'à Corné, les repreneurs d'une boulangerie s'installent au 1<sup>er</sup> avril.

Madame MACE indique que c'est un pari pour Bauné.

Elle présente ensuite le coût de ce projet estimé à 577 000 €, subvention déduite.

Le loyer de la boulangerie et sa durée ont été évoqués ainsi que les loyers des 2 logements.

Monsieur le Maire ajoute que le boulanger n'aura pas de fonds de commerce à racheter.

Madame MACE présente ensuite le calendrier du projet qui s'étale de mars 2019 à novembre 2020.

Monsieur Jacques LE GALLOUDEC exprime quelques remarques. Il estime qu'une boulangerie avec un CA à 165 000 € n'est pas viable. Il fait part de son désaccord sur la durée des loyers (30 ans). Enfin, il convient d'être prudent quant au lancement d'une opération de ce type sans avoir au préalable un porteur de projet. Pour que le commerce de proximité puisse vivre, il faut que les habitants s'y rendent.

Madame MACE répond qu'un porteur de projet n'attendra pas 18 mois que le bâtiment soit construit.

Monsieur Alain BATAILLER précise qu'un contact a déjà été pris avec un porteur de projet installé sur Angers qui pour l'instant attend de vendre son fonds de commerce.

D'autre part, il faut apprécier le chiffre d'affaires objectif en fonction des charges structurelles de l'entreprise. Avec 160 à 170 000 € de CA, avec un taux de marge « normal », il se dégage une CAF nette suffisante pour les amortissements. Il faut tenir compte du contexte de cette création à Bauné.

Monsieur le Maire précise également que dans le cas il n'y aura pas de rachat du fonds de commerce et donc une rentabilité plus facile à atteindre.

Le conseil municipal, par 60 voix pour, 26 voix contre, 3 blancs et 5 abstentions, valide l'engagement du projet pour un montant global de travaux, incluant la création du local commercial et les deux logements, pour un montant maximal de 642 000 € HT.

#### **N°14 : PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE ENTRE LE BOURG DE BRAIN-SUR-L'AUTHION ET LA GARE DE LA BOHALLE**

Madame Huguette MACE rappelle que la commune de Loire-Authion a travaillé à l'élaboration d'un schéma directeur vélos en vue de proposer des itinéraires vélos sécurisés permettant de faciliter les déplacements quotidiens des habitants. Plusieurs objectifs ont guidé ces réflexions :

- Améliorer les accès aux gares et autres modes de déplacements collectifs
- Favoriser les itinéraires vers les polarités
- Faciliter les accès aux équipements publics et aux zones d'activités
- Favoriser les liens entre les communes déléguées
- Rejoindre l'agglomération d'Angers

Au total, le schéma propose des itinéraires de près de 60 km de « liaisons douces ».

Les commissions voirie, agenda 21 et urbanisme ont décidé de concentrer dans un premier temps leurs efforts d'aménagements au sud de la RD 347 qui divise le territoire. Ce secteur représente 40 km de liaisons douces dont 26,5 km sont déjà balisés dans le cadre de « la Loire à vélo » ou « l'Authion à vélo ». Il reste donc 13,5 km de voies à aménager, dont 5 km sont d'ores et déjà prévues dans le cadre d'aménagements de centre-bourgs entre 2018-2021 (Andard, Brain-sur-l'Authion, La Daguènière et Saint-Mathurin-sur-Loire).

Dans ce cadre défini, il a été décidé de porter les premiers efforts sur la liaison entre le bourg de Brain-sur-l'Authion et la gare de La Bohalle avec pour objectif principal de valoriser, conforter la gare et amener les habitants à l'utiliser davantage comme moyen d'accès à l'agglomération angevine.

Il s'agit de créer une piste cyclable reliant le bourg de Brain-sur-l'Authion à la gare de La Bohalle distants de 1,5 km. Cette piste sera créée le long de la route existante, sur des parcelles jouxtant la voie, afin d'emprunter le parcours le plus rapide et le plus sécurisé possible pour tous.

Madame Martine MACHEFER demande comment se passera la traversée de la voie ferrée.

Madame MACE répond que cette traversée est déjà sécurisée.

Monsieur PRONO ajoute que le projet est intéressant mais le franchissement de la voie ferrée présente une difficulté du point de vue sécuritaire.

Monsieur Olivier ROBERT ajoute que le problème de la complémentarité ce parcours avec la Loire à vélo a été soulevé. Le passage du carrefour est un choix au quotidien plus qu'un choix touristique.

Monsieur Michel COUVREUX explique qu'un passage plus simple mais non retenu était d'utiliser la partie droite de la route en direction de La Bohalle. Cela évitait les acquisitions de terrains.

Madame MACE poursuit avec l'approche financière du projet qui s'élevait initialement à 624 685 € HT. Cette approche a été revue à la baisse par la commission urbanisme et passerait à 379 685 €.

Des réflexions sont en cours pour limiter l'enveloppe budgétaire.

Une subvention totale de 70% est espérée car les mobilités douces sont un grand enjeu aujourd'hui.

Monsieur PRONO s'interroge sur la possibilité d'installer des éclairages intelligents.

Monsieur GORISSE demande si une étude sur la potentielle fréquentation quotidienne sur ce projet a été menée ?

Madame MACE rappelle que 60 personnes prennent le train tous les jours et que c'est en augmentation constante. C'est le moment de s'engager dans cette voie-là et de conforter la gare de La Bohalle. La collectivité doit faire un effort pour rendre la gare de La Bohalle aussi accessible que possible.

Monsieur le Maire indique que la difficulté sur l'estimation de la fréquentation réside dans l'impact de l'attractivité de la gare de Trélazé. Il faut faciliter au maximum la desserte de la gare de La Bohalle. Il faut également être attentif au côté Loire à vélo. Par ailleurs il est nécessaire de rechercher toutes les nouvelles économies dans le projet (largeur mobilier, etc.) en cherchant d'autres réponses techniques à services rendus proches.

Monsieur CHARTIER rappelle la dynamique du terrain de camping de Brain avec la mise à disposition de vélos et la fréquentation très importante sur la période d'avril à octobre.

Monsieur le Maire ajoute que toute solution qui permettrait de limiter l'impact financier sera regardée de très près.

Madame MACE déclare que le passage de la voie de 3m à 2,5m réduit le budget de 27 660 €.

Monsieur le Maire rappelle que la recommandation des pistes cyclables en zones dites de campagne est 2,5m.

Monsieur CHARTIER indique qu'en matière de subvention, il faut que le dossier soit le plus précis, le plus avancé dans le cadre de sa mise en place afin de ne pas être retoqué au niveau des aides.

Le conseil municipal, par 68 voix pour, 16 voix contre et 10 abstentions, valide l'engagement du projet pour un montant global maximal (études préalables et acquisitions foncières, voie verte en site propre, aménagements de sécurité, de signalisation et d'éclairage, aménagements paysagers, abri vélos) de 681 065 € HT.

#### **N°15: ACQUISITION DE PARCELLES 307 42 AB 30 ET 307 42 AB 25 - COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BRAIN-SUR-L'AUTHION**

Madame MACÉ, adjointe déléguée en charge de l'aménagement et du développement local, expose que les parcelles 307 42 AB 25 et 307 42 AB 30 comportent un emplacement réservé inscrit au plan local d'urbanisme (PLU) afin de pouvoir agrandir l'école publique de Brain-sur-l'Authion. Cet agrandissement sera nécessaire pour répondre à l'augmentation de la population qui suivra la réalisation de la ZAC Buissons Belles / Gantières.

L'ensemble de cette propriété étant en vente, un accord a été conclu avec les propriétaires actuels pour acquérir 709 m<sup>2</sup> de l'emplacement réservé au prix de 30 €/m<sup>2</sup> soit 21 270 €.

Ces parcelles étant en copropriété, une somme de 10 635 € sera versée à chacun des copropriétaires : Mme MEUNIER Renée et la Congrégation des petites sœurs des pauvres.

Lors de la définition du projet d'extension de l'école, les acquéreurs des parties restantes des parcelles seront consultés sur l'aménagement de la limite séparative.

Le conseil municipal, par voix 80 pour, 7 voix contre et 7 abstentions, décide d'acquérir les parties de parcelles suivantes :

- 336 m<sup>2</sup> sur la parcelle cadastrée 307 42 AB 25p
- 373 m<sup>2</sup> sur la parcelle cadastrée 307 42 AB 30p

soit un total de 709 m<sup>2</sup> au prix de 21 270 €. Cette somme sera répartie à part égale entre les copropriétaires Mme MEUNIER Renée et la Congrégation des petites sœurs des pauvres. Les frais de bornage et de notaire seront à la charge de la commune.

## V - VOIRIE

---

### **N°16 : PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA RUE JEANNE DE LAVAL - RD4 (COMMUNE DÉLÉGUÉE D'ANDARD)**

Monsieur Patrice BOUCHER, adjoint en charge de la voirie, expose le projet d'aménagement de la rue Jeanne de Laval afin d'améliorer la sécurité et l'accessibilité de la voirie et des espaces publics.

Les travaux sont estimés à 1 031 179 €. Des crédits à hauteur de 180 500 € ont été inscrits au budget primitif 2019 pour les premières dépenses liées à ce projet. Des subventions (DETR et DSIL) ont été demandées.

Une réunion publique a eu lieu, le 20 mars, concernant les premiers travaux de remplacement de réseaux d'eaux usées qui sont sous dimensionnés et qui ont des défauts, afin d'expliquer aux riverains le système de circulation qui sera mis en place pendant la durée des travaux qui est de 4 mois.

Après les vacances estivales, des travaux d'enfouissement des réseaux seront faits par le SIEML et pendant le dernier trimestre 2019 et le 1<sup>er</sup> trimestre 2020, il y aura des travaux de surface de voirie.

Le conseil municipal, par 78 voix pour, 8 voix contre, 1 blanc et 7 abstentions, valide l'engagement du projet d'aménagement de la rue Jeanne de Laval – entrée est pour un montant de 1 031 178 € HT auquel sera ajouté 87 300 € HT pour l'effacement de réseaux télécom et 57 990 € de fonds de concours au titre des effacements de réseaux électrique et éclairage.

## VI - PATRIMOINE BATI

---

### **N°17 : PROJET DE RESTAURATION DE LA FACADE DE L'ECOLE DES STERNES - COMMUNE DÉLÉGUÉE DE SAINT-MATHURIN-SUR-LOIRE**

Monsieur le Maire expose le projet de restauration de la façade de l'école des Sternes de la commune déléguée de Saint-Mathurin-sur-Loire.

L'estimation de ces travaux s'élève à 133 000 € dont 60 000 € de DETR (subvention).

Monsieur PRONO ajoute que les bâtiments n'ont jamais été refaits et le périmètre des bâtiments de France, car l'école est située à moins de 500m de l'église, obligent à changer pierre à pierre et ne pas mettre des plaquettes. Cela reste une opération importante.

Le conseil municipal, par 81 voix pour, 9 voix contre et 4 abstentions, valide l'engagement du projet de restauration de la façade de l'école des Sternes de la commune déléguée de Saint-Mathurin-sur-Loire pour un montant prévisionnel de 133 333 € HT.

## VII - INFORMATIONS DIVERSES

---

Monsieur le Maire rappelle que l'inauguration du Pôle social aura lieu le mercredi 27 mars à 17h.

## VIII - CLÔTURE DE LA SÉANCE

---

La séance est levée à 23 heures 10.